



Mon employeur veut requalifier mon CDD en CDI à t il le droit ?

Par **lisama83**, le **17/06/2018** à **11:24**

Bonjour,
mon employeur m 'a fait un ccd du 8 janvier au 31 juillet 2018 ,car il déménage en août , sur le contrat il n y a pas écrit contrat à durée déterminée , mais il y a bien marqué date de début contrat et date de fin de contrat . il vient de m annoncer qu il va requalifier le contrat en cdi , est - ce légale et est -ce plus avantageux pour moi ? car du coup je n aurais plus droit à la prime précarité . merci pour vos réponses

Par **jodelariege**, le **17/06/2018** à **12:36**

bonjour il faut voir plus loin que votre prime de précarité...un cdi c'est un revenu qui tombe régulièrement,une assurance pour les banques par exemple et l'idée que vous allez sortir de cette "précarité"...

Par **lisama83**, le **17/06/2018** à **12:41**

bonjour,je suis employée de maison , mon employeur change de région en août il m a fait un cdd qui se termine le 31 juillet donc maintenant il requalifie mon cdd en cdi pour me licencier

Par **P.M.**, le **17/06/2018** à **16:51**

Bonjour,
Il ne peut pas être question de requalification en CDI si le contrat mentionne précisément une date de début et de fin et il est bien évident que si l'employeur veut vous licencier vous n'avez rien à y gagner car vous n'aurez pas d'indemnité de licenciement en plus que l'emploi n'est pas pérennisé...

Par **lisama83**, le **17/06/2018** à **17:11**

merci pour votre réponse .Cordialement